

**LE PRÉSIDENT**

**Monsieur Franck MELIN**  
**Président de l'Association pour la Protection et la**  
**Sauvegarde de l'Environnement**  
**Les Brosses de Poscé**  
**35440 FEINS**

Rennes, le 2 avril 2021

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 mars 2021, vous avez souhaité appeler mon attention sur trois projets de parcs éoliens qui seraient implantés sur les communautés de communes du Val d'Ille-Aubigné et de Couesnon Marches de Bretagne.

Vous redoutez les impacts négatifs (environnementaux, sonores, visuels...) que pourrait avoir la création de ces parcs éoliens pour les communes concernées et pour leurs habitants.

J'entends votre inquiétude. Toutefois, le Conseil départemental n'est pas compétent en matière d'implantation d'éoliennes. L'installation de parcs éoliens est soumise à autorisation préfectorale, et leur construction est conditionnée à la délivrance par le maire d'un permis de construire. Je transmets donc une copie de votre courrier aux maires de Marcillé-Raoul, Sens-de-Bretagne et Saint-Rémy-du-Plain afin qu'ils puissent éventuellement vous répondre sur le fond.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Jean-Luc CHENUT**

**Pièces jointes** : - copies des courriers adressés aux maires de Marcillé-Raoul, Sens-de-Bretagne et Saint-Rémy-du-Plain ;

*LE PRESIDENT*

**Monsieur Jean-Claude BOULMER**  
**Maire**  
**16, rue de la Mairie**  
**35560 Marcillé-Raoul**

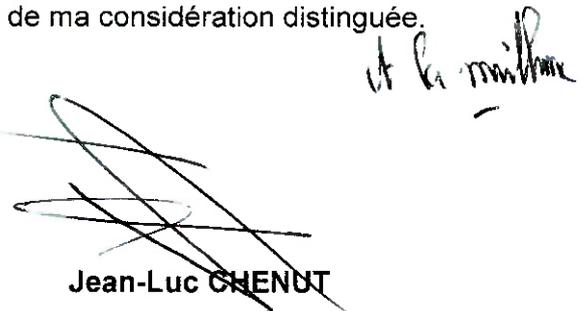
Rennes, le 2 avril 2021

Monsieur le Maire,

Le Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement, monsieur Franck MELIN, a appelé mon attention sur trois projets de parcs éoliens sur votre commune et celles de Sens-de-Bretagne et Saint-Rémy-du-Plain. Les membres de cette association s'inquiètent de l'impact que ces éoliennes pourraient avoir sur leur santé, leur qualité de vie, mais aussi sur la faune. Ils s'interrogent également sur les retombées économiques de ces parcs pour les communes.

Le Conseil départemental n'étant pas compétent en matière d'implantation de parcs éoliens, je vous transmets une copie de ce courrier afin que vous puissiez éventuellement apporter des éléments de réponse à ce collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



**Jean-Luc CHENUT**

**Pièce jointe :** - copie du courrier du Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement ;

LE PRÉSIDENT

**Monsieur Bernard LOUAPRE**  
**Maire**  
**9, place de la Mairie**  
**35490 Sens-de-Bretagne**

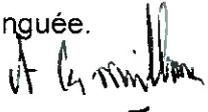
Rennes, le 2 avril 2021

Monsieur le Maire,

Le Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement, monsieur Franck MELIN, a appelé mon attention sur trois projets de parcs éoliens sur votre commune et celles de Marcillé-Raoul et Saint-Rémy-du-Plain. Les membres de cette association s'inquiètent de l'impact que ces éoliennes pourraient avoir sur leur santé, leur qualité de vie, mais aussi sur la faune. Ils s'interrogent également sur les retombées économiques de ces parcs pour les communes.

Le Conseil départemental n'étant pas compétent en matière d'implantation de parcs éoliens, je vous transmets une copie de ce courrier afin que vous puissiez éventuellement apporter des éléments de réponse à ce collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.


**Jean-Luc CHENUT**

**Pièce jointe :** - copie du courrier du Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement ;

LE PRÉSIDENT

**Monsieur Dominique PRIOUL**  
**Maire**  
**1, rue de l'Église**  
**35560 Saint-Rémy-du-Plain**

Rennes, le 2 avril 2021

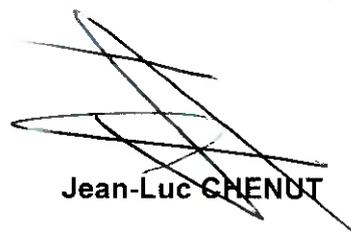
Monsieur le Maire,

Le Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement, monsieur Franck MELIN, a appelé mon attention sur trois projets de parcs éoliens sur votre commune et celles de Marcillé-Raoul et Sens-de-Bretagne. Les membres de cette association s'inquiètent de l'impact que ces éoliennes pourraient avoir sur leur santé, leur qualité de vie, mais aussi sur la faune. Ils s'interrogent également sur les retombées économiques de ces parcs pour les communes.

Le Conseil départemental n'étant pas compétent en matière d'implantation de parcs éoliens, je vous transmets une copie de ce courrier afin que vous puissiez éventuellement apporter des éléments de réponse à ce collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

*de la ministre*



**Jean-Luc CHENUT**

**Pièce jointe :** - copie du courrier du Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement ;